

## À la une

### La réforme des nullités en droit des sociétés : un pas de trop en avant ?

note par Louis-Marie SAVATIER sous Ord. n° 2025-229, 12 mars 2025

*Bien qu'elle apporte des améliorations formelles attendues, l'ordonnance du 12 mars 2025 compromet son objectif de sécurité juridique en élargissant les causes de nullité tout en affaiblissant leur sanction, au risque de nuire à l'effectivité du droit des sociétés.*



© Onchira\_AdobeStock - généré à l'aide de l'IA

## Actualité

### Justice : la politique des petits pas de Gérard Darmanin

focus

### Les geôles et dépôts des tribunaux s'ouvrent aux bâtonniers

entretien avec Catherine GLON

## Technique

### Le caractère protéiforme de l'expertise amiable en matière de fixation de loyer

étude par Jean-Marc NOYER

## Jurisprudence

### Dessine-moi un juriste d'entreprise

note par Dominique PIAU sous Cass. 1<sup>re</sup> civ., 19 mars 2025 (2 arrêts)

## Gazette Spécialisée

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Emmanuel DREYER

*Professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)*

• François FOURMENT

*Professeur à l'université de Tours*

AVEC LA PARTICIPATION DE

David DASSA - LE DEIST, Stéphane DETRAZ, Ludivine RICHEFEU et Cédric UZAN-SARANO



 FORMATION

# L'avocat et les procès criminels

SAMEDI 14 JUIN 2025 / 9H-17H  
INTERCONTINENTAL MARSEILLE - HÔTEL DIEU

 INTERVENANTS

- **Philippe Vouland**, avocat au barreau de Marseille, co-directeur de l'Institut de défense pénale
- **François Saint-Pierre**, avocat aux barreaux de Lyon et Paris, co-directeur de l'Institut de défense pénale
- **Marie Burguburu**, avocate au barreau de Paris, co-directrice de l'Institut de défense pénale
- **Tom Bonnifay**, avocat au barreau de Marseille
- **Jeanne Chéenne**, présidente de chambre chargée des assises et de la Cour criminelle près la Cour d'appel de Douai
- **Olivier Leurent**, président du TJ de Marseille et ancien président de Cour d'assises près la Cour d'appel de Paris
- **Philippe Edmond-Mariette**, avocat au barreau de Fort-de-France
- **Anne Bouillon**, avocate au barreau de Nantes
- **Franck Boezec**, avocat au barreau de Nantes
- **Pascale Robert-Diard**, journaliste au journal *Le Monde*, chargée de la chronique judiciaire

 PUBLICS CONCERNÉS

**Avocats**

- Matière : droit pénal
- Prérequis : avoir de bonnes connaissances en droit pénal
- Niveau d'enseignement : 3 (avancé)

 OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, le bénéficiaire sera en mesure de :

- Préparer efficacement un procès criminel entre l'ordonnance de mise en accusation et l'audience
- Comprendre le point de vue des magistrats sur le rapport du président et la chronologie de l'audience
- Maîtriser les interactions avec les témoins
- Affiner sa plaidoirie en tenant compte des spécificités du procès criminel et du rôle des médias

 VALIDATION DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, un **certificat de réalisation sera remis à chaque participant**, attestant des heures de formation effectivement suivies. Un **QCM** de validation sera également proposé afin d'évaluer la compréhension des principaux points abordés.

**PROGRAMME**

8H45 Accueil des participants  
9H00 Début de la formation

**Anticiper le procès**

- Entre l'ordonnance de mise en accusation et le procès, que peut/doit faire l'avocat ?
- Comment s'emparer de la réunion préparatoire criminelle ?

**Le point de vue de deux magistrats**

**1) Le rapport du président**

- Analyse personnelle ou simple copié/collé de la décision de renvoi ?
- Faut-il réagir ? Quand et comment ?

**2) La chronologie de l'audience :**

- Vrai ou faux enjeu ? Le choix de qui, la discussion de tous ?
- Exemple de graves incidents devant les Cours d'assises et les Cours criminelles

- Réflexions sur l'incident majeur : quitter la barre

**Regards croisés avec Philippe Vouland, François Saint-Pierre et Marie Burguburu**

Questions de la salle

12H30-14H00 Cocktail déjeunatoire

**L'avocat face aux témoins**

- Témoins factuels ou de personnalité, enquêteurs, experts : une approche à géométrie variable
- Doit-on connaître la réponse avant de poser une question ou peut-on « partir à l'aveugle » ?
- Quand et comment être offensif ?
- Où se positionner pour poser une question ?

**En défense ou en partie civile : quelle préparation, quelle attitude, comment intervenir, comment plaider ?**

- Existe-t-il des spécificités du procès criminel ?
- Comment se préparer et préparer son client (accusé ou partie civile) face à la Cour, aux jurés, au parquet, aux confrères, voire à la presse et au public ?
- Tout n'est-il qu'oralité ? Écrire ou ne pas écrire ?

**Le Regard de la Presse**

- Quelle est la place du journaliste dans le procès pénal ?
- Quels rapports, quelle distance et quel regard sur les acteurs du procès ?
- Écrire et plaider, est-ce différent ? Le journaliste ne rêve-t-il jamais de poser le crayon et de se lever ?

Questions de la salle

17H00 Café de fin de formation



**Programme et inscription :**

<https://lext.so/ZYaKIA>

Date limite d'inscription (dans la limite des places disponibles) : le vendredi 13 juin à 12H

**Tarif :** 450 € HT (540 € TTC)

**Tarif Jeunes professionnels -15%** sur présentation d'un justificatif de statut (dans les 5 premières années suivant la prestation de serment pour les avocats) : 382,5€ HT (459€ TTC)

**Relation clients :**

relationclients@lextenso.fr  
Tél. : 01 40 93 40 40



## Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense  
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordnatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck

et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : relationclients@lextenso.fr

Publicité : julien.combaud@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2025

• Prix TTC au n° : 25,53 €

+ frais de port

• Abonnement France (un an) :

Journal seul : 621,79 € TTC

Recueils + table seuls : 601,37 € TTC

Journal, recueil + table : 832,12 €

Abonnement feuilletable numérique : 264,44 € TTC

• Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 699 €

Journal, recueil + table : 899 €

Abonnement feuilletable numérique : 259 €

Internet : [gazette-du-palais.fr](http://gazette-du-palais.fr)

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 708 g éq. CO<sub>2</sub>



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :

Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,

sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par

courriel en format word à [redactiongp@lextenso.fr](mailto:redactiongp@lextenso.fr)

et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas

de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits

communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon

suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant

unique permettant de retrouver directement l'article

via un moteur de recherche ou sur [www.labase-lextenso.fr](http://www.labase-lextenso.fr)

## Actualité

- GPL477m8 ■ Justice : la politique des petits pas de Gérald Darmanin 3
- GPL477l1 ■ Budget 2025 : les crédits de la Justice n'échappent pas à l'annulation de dépenses 5
- GPL477r1 ■ Premières signatures de la Convention sur la protection de la profession d'avocat 6
- GPL477t6 ■ À Lyon, le barreau et la chambre de commerce créent une chambre d'arbitrage et de médiation 7
- GPL477l0 ■ Les geôles et dépôts des tribunaux s'ouvrent aux bâtonniers entretien avec Catherine GLON 8

## Technique

- GPL475u7 ■ Le caractère protéiforme de l'expertise amiable en matière de fixation de loyer étude par Jean-Marc NOYER 10


## Retour sur

- GPL477s1 - Doctrine reconnu coupable de concurrence déloyale envers cinq éditeurs juridiques note par Laurence GARNERIE sous CA Paris, pôle 5, ch. 1, 7 mai 2025 12

## Doctrine

- GPL477k7 ■ La réforme des nullités en droit des sociétés : un pas de trop en avant ? note par Louis-Marie SAVATIER sous Ord. n° 2025-229, 12 mars 2025 13

## Jurisprudence

- GPL477s6 ■ Dessine-moi un juriste d'entreprise note par Dominique PIAU sous Cass. 1<sup>re</sup> civ., 19 mars 2025 (2 arrêts) 18
- GPL477h3 ■ Absence de contrôle d'une clause attributive de juridiction sur le fondement de l'article 1171 du Code civil note par Pierre GONDARD sous Cass. 1<sup>re</sup> civ., 2 avr. 2025 22
- GPL476m4 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation par Catherine BERLAUD 25
- GPL476p3 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 29
- GPL476m2 ■ Panorama de jurisprudence de la CEDH par Catherine BERLAUD 32
- GPL477b9 ■ Chronique de jurisprudence de droit de la responsabilité civile avec la collaboration de Marie DUGUÉ, Stéphane GERRY-VERNIÈRES, Zoé JACQUEMIN et Vincent MAZEAUD en exclusivité sur la Base Lextenso : <https://lext.so/GPL477b9> 

## Gazette Spécialisée

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE 33

Sous la responsabilité scientifique de  
Emmanuel DREYER et François FOURMENT